

FSVL – Hike & Fly

TABLE DES MATIÈRES

F

1	Ajout au règlement sportif FSVL, partie A – Généralités	2
1.1	Ajout au paragraphe 1.5.9 Jury.....	2
1.2	Ajout au paragraphe 3.1.2 Conditions générales de participation	2
1.3	Ajout au paragraphe 3.2.1 Conditions générales.....	2
1.4	Ajout au paragraphe 4.3 Documents de vol.....	2
2	Conditions de participation fixées par l'organisateur:	
	Règlement Hike & Fly Championnat de Suisse	3
2.1	Organisation	3
2.2	Points et classement.....	4
2.3	Conditions de vol et règles de vol	4

1 Ajout au règlement sportif FSVL, partie A – Généralités

1.1 Ajout au paragraphe 1.5.9: jury

- 1.1.1 Toute réclamation doit être déposée auprès du jury au plus tard deux heures après la proclamation des résultats.
- 1.1.2 Le jury décide selon le principe de majorité.

1.2 Ajout au paragraphe 3.1.2: conditions générales de participation

- 1.2.1 Conditions de participations supplémentaires:
 - Être Suisse conformément à la partie A 3.1.7
 - Porter un casque homologué à coque dure et conforme à la norme EN 966 ou EN 1077 (ski, snowboard).
 - Être équipé d'au moins un parachute de secours en état de marche, homologué et utilisé dans la plage de poids du pilote.
 - Le pilote doit par ailleurs emporter: une couverture de survie, un sifflet, un téléphone portable (avec chargeur en cas d'autonomie insuffisante pour une utilisation sur trois jours), l'appareil de détection mis à disposition par l'organisateur, un instrument GPS personnel (avec câble pour le téléchargement du tracé, gardé dans un sac avec les affaires personnelles du pilote).
- 1.2.2 Un pilote vole avec un équipement non conforme est exclu de la compétition.

1.3 Ajout au paragraphe 3.2.1: conditions générales

- 1.3.1 Le pilote assume la responsabilité de tous les dégâts causés en tous lieux.

1.4 Ajout au paragraphe 4.3: documents de vol

- 1.4.1 Exception relative aux compétitions Hike & Fly: elles sont évaluées selon les conditions de participation fixées par l'organisateur (point 3.2).
- 1.4.2 Pour toute la durée de la compétition, la FSVL met à la disposition du pilote un appareil de détection homologué et en état de marche afin d'enregistrer le tracé du pilote en marche et en vol (live-tracking). La FSVL peut exiger une caution pour le prêt de l'appareil; elle sera rendue au pilote à l'issue de la compétition.

2 Conditions de participation fixées par l'organisateur: règlement Hike & Fly Championnat de Suisse

2.1 Organisation

- 2.1.1 Le CS de H&F est une compétition stationnaire et dispose d'un quartier général avec bureau de compétition, d'un terrain d'atterrissage etc.
- 2.1.2 La FSVL s'occupe des inscriptions. Les frais d'inscription sont fixés par le comité d'organisation.
- 2.1.3 Le CS de H&F dure de minimum trois jours à maximum cinq jours.
- 2.1.4 En règle générale, le CS de H&F a lieu quelles que soient les conditions météorologiques. Le comité d'organisation peut annuler le CS de H&F au plus tard 24 heures avant le début de la compétition si les prévisions météo s'avèrent particulièrement défavorables pendant plusieurs journées consécutives.
- 2.1.5 Le comité d'organisation peut annuler une journée de compétition à cause de conditions météo dangereuses.
- 2.1.6 En cas d'annulation de la compétition, les pilotes inscrits récupèrent 50 % des frais d'inscription.
- 2.1.7 En cas de conditions météo dangereuses, le comité d'organisation peut interdire les pilotes de vol pour une partie de la journée ou la journée entière. Il doit alors en informer les pilotes au cours du briefing matinal.
- 2.1.8 Au cours d'une compétition H&F, les pilotes ne doivent se déplacer qu'en vol (avec un parapente) ou à pied. Tout autre moyen de transport est interdit.
- 2.1.9 Il s'agit d'une compétition individuelle sans aucun assistant. Conformément au point 2.3.6, chaque participant doit transporter lui-même l'ensemble de son équipement, nourriture et boisson incl., pour toute la durée de la compétition.
- 2.1.10 Lors du CS de H&F, trois types d'épreuve peuvent avoir lieu. L'épreuve est fixée par le comité d'organisation et annoncée le matin lors du briefing.
 - a) Contre-la-montre: le pilote doit effectuer le plus rapidement possible et dans l'ordre correct un parcours défini entre plusieurs balises. Lorsqu'un pilote ne termine pas dans le délai imparti, il obtient des points en fonction de la distance effectivement parcourue.
 - b) Score Race: plusieurs balises dotées de points se trouvent sur le site de la compétition. Le pilote qui marque le plus de points remporte la manche. Le pilote doit rallier l'arrivée dans le délai imparti, faute de quoi il sera pénalisé.
 - c) Out and Return: le pilote qui réussit à parcourir la plus grande distance (calculée en ligne droite) et à rallier l'arrivée dans le délai imparti remporte la manche. Tout participant qui n'atteint pas l'arrivée dans le délai imparti est pénalisé: la distance manquante est soustraite à la distance parcourue.

2.2 Points et classement

- 2.2.1 Chaque manche vaut 1000 points. À cet effet, le résultat du vainqueur est rapporté à 1000 points et les autres résultats sont extrapolés de manière linéaire.
- 2.2.2 Le classement final se base sur la somme des points obtenus au cours des différentes manches (un exemple de calcul des points se trouve en pièce jointe du présent règlement).
- 2.2.3 Joker: chaque participant peut choisir une manche pour laquelle son score du jour sera multiplié par un facteur 1,2. Il doit alors annoncer son joker au directeur de course au plus tard au cours du dernier briefing avant le départ. Lorsqu'un participant n'annonce pas de joker sur l'ensemble de la compétition, le joker est appliqué à la dernière manche disputée.
- 2.2.4 Contre-la-montre: le système de point appliqué est celui utilisé lors des Championnats de Suisse.
- 2.2.5 Score race: chaque balise a une valeur de 100 points. Chaque balise ne compte qu'une seule fois. En cas d'égalité de points, le pilote le plus rapide remporte la manche. Les pilotes qui rallient l'arrivée dans le délai imparti voient leurs points multipliés par un facteur 1,2.
- 2.2.6 Out and Return: les points correspondent à la distance aller-retour en kilomètres et calculée en ligne droite, moins les kilomètres qui séparent le pilote de l'arrivée et multipliée par un facteur 0,8. Les pilotes qui rallient l'arrivée dans le délai imparti voient leurs points multipliés par un facteur 1,2.
- 2.2.7 Les coordonnées de l'arrivée sont communiquées chaque matin lors du briefing.

2.3 Conditions de vol et règles de vol

- 2.3.1 Conditions pour le vol et la course à pied
Les décisions relatives au choix des itinéraires, des décollages et de voler ou non relèvent de la responsabilité de chaque pilote. L'analyse du terrain, mais aussi les

prévisions et l'évolution des conditions météo doivent jouer un rôle essentiel à tout moment. Toute responsabilité est expressément déclinée!

2.3.2 Règles de vol

- La violation des règles relatives à l'espace aérien et/ou aux zones interdites au sol entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification immédiate du pilote.
- Les fichiers .igc issus des Flymaster Trackers constituent la «source principale» pour l'évaluation.
- Le pilote doit être en mesure de fournir un tracé GPS supplémentaire de tous ses vols afin qu'ils puissent être contrôlés par l'organisation.
- Le défaut de production d'un tracé ou d'une partie du tracé peut entraîner des sanctions allant de la pénalité à la disqualification.
- Le pilote s'engage à respecter les règles de vol à vue qui s'appliquent au parapente. Le non-respect de ces règles constitue une faute grave qui entraînera des sanctions allant de la pénalité à la disqualification.

2.3.3 Pénalités

Lorsque le comité d'organisation constate un mauvais comportement, il peut appliquer des pénalités allant jusqu'à la disqualification.

- Le comité d'organisation se réserve le droit d'adapter une pénalité au degré de l'infraction et aux intentions sous-jacentes.
- Une pénalité peut aussi être appliquée lorsque le jury juge très dangereux le comportement intentionnel d'un pilote, notamment lorsque ce dernier décide de voler dans des conditions météo extrêmes qui ne correspondent pas à ses capacités. Cette pénalité peut être prononcée pendant la compétition ou à posteriori, après l'évaluation de la manche.
- En cas de pénalité, des points sont retirés au pilote pour la manche en question. Les points ne peuvent cependant pas descendre à moins de zéro.
- En cas d'infraction à l'espace aérien, un point est retiré au pilote pour chaque mètre parcouru dans l'espace aérien interdit. À partir de 50 m parcourus dans l'espace aérien interdit, le pilote obtient 0 point pour la manche en question. En cas d'infraction grave, le jury peut disqualifier le pilote.

2.3.4 Dès qu'il a atterri, le pilote doit IMMEDIATEMENT replier son aile. Un parapente laissé au sol, non ramassé ou non replié, signifie: J'AI BESOIN D'AIDE. Les coûts liés à une action de sauvetage à cause d'un comportement inadapté sont entièrement à la charge du pilote.

2.3.5 Tout pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le directeur de course. Le jury évaluera un mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours à un autre pilote. D'une manière générale, un pilote qui porte secours à un autre pilote ne doit pas être désavantagé.

2.3.6 Signaux de détresse internationaux

Les pilotes doivent impérativement utiliser les signaux de détresse internationaux.